**Décision d’exclusion**

Madame, / Monsieur,

Le / La/ *nom de l'adjudicateur* a décidé le / lors de sa séance du *date* sur la base de l’article 44 al. *chiffre de l’alinéa invoqué* let. *lettre du motif d’exclusion invoqué* de l’Accord intercantonal sur les marchés publics d’exclure votre entreprise de la procédure d’adjudication *désignation de la procédure d’adjudication*.

Motivation :

*Motivation de l’exclusion*

Nous vous présentons, Madame, / Monsieur, nos salutations distinguées.

*Prénom, nom, fonction et signature de la (des) personne(s) habilitée(s) à prendre la décision*

Cette décision est notifiée à *nom du soumissionnaire exclu*.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit public du Tribunal cantonal du Valais dans un délai de 20 jours à compter de sa notification. Le recours doit être déposé par écrit et en autant de doubles qu'il y a d'intéressés. Il doit contenir un exposé concis des faits, les motifs accompagnés des moyens de preuve ainsi que les conclusions. Il doit être signé et daté par le recourant ou son mandataire. La décision attaquée et les documents servant comme moyens de preuve sont joints au recours.

Notifié le : *date*